

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022

DATE DE CONVOCATION
03 Octobre 2022

L'an Deux Mille vingt-deux, le dix octobre à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-préfecture
(Voie électronique) le 11
octobre 2022
Publication le 11 octobre 2022
Le Président,



NOMBRE DE DELEGUES

- * EN EXERCICE : 32
- * PRESENTS : 25
- * VOTANTS : 30

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, BONNARD, TASSIN, PASTOT, Mmes DRELA, PIHAN GAUMET, VANDENBROM, FRETE, BALITOUT, FONTAINE, DACQUIN, MM RICARD, BEURDELEY, SERVAIS, BOURDON, PIAR, BONNETON, POTET, LEFEVRE, DROUET, DERE, Monsieur JOLY était représenté par Madame MARTIN, Mmes BACONNAIS, VANPEVENAGE.

ETAIENT REPRESENTES Monsieur LETOFFE qui avait donné pouvoir à Madame FRETE, Monsieur DAMIEN qui avait donné pouvoir à Madame DACQUIN, Monsieur CUELLE qui avait donné pouvoir à Monsieur DROUET, Madame GRANDJEAN qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR, Madame DAUMAS avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO.

ABSENTS : Monsieur IBRAN, Madame MONTFORT.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEOEUF, Rédacteur Principal ;

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme MARTIN Carole.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Objet :

**Rapport d'activités
2021 sur le prix et la
qualité du service
d'élimination des
déchets ménagers**

Accusé de réception en préfecture 060-246000772-20221010-
10oct2022_9-DE Reçu le 11/10/2022

Communauté de Communes des Deux Vallées**Séance du Conseil Communautaire du 10 octobre 2022****OBJET : Rapport d'activités 2021 sur le prix et la qualité
du service d'élimination des déchets ménagers**

2022-10-09

Monsieur le Président expose que, conformément à l'article L 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la collectivité en charge du service de gestion des déchets ménagers doit dresser un rapport annuel sur le fonctionnement et le coût du service.

Le rapport d'activité 2021, qui sera également transmis aux communes doit être soumis au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADOpte le rapport annuel 2021, annexé, sur le fonctionnement et le coût du service des déchets ménagers.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,

Le Président,



P. CARVALHO.

Rapport Annuel 2021

Accusé de réception en
préfecture
060-246000772-202210
10-10oct2022_9-DE
Reçu le 11/10/2022

Sur le prix et la qualité du service
public de prévention et de gestion
des déchets ménagers et assimilés

Missions
Indicateurs techniques
Indicateurs financiers
Prévention
Communication

EDITORIAL



Jackie TASSIN
Vice-Président de la CC2V
En charge de l'environnement

Comme vous allez le découvrir à la lecture de ce rapport 2021, une nouvelle fois, notre bilan technique et financier de l'année est bon. La mise en place de la collecte des encombrants sur rendez-vous, ainsi que notre plan de communication sur les consignes de tri contribuent à valoriser davantage les matériaux collectés sélectivement et à optimiser les recettes de la collectivité.

Malgré la hausse de la TGAP sur l'enfouissement des déchets, je suis fier d'annoncer que grâce aux choix stratégiques des élus, notre budget est stable depuis 2016 et reste maîtrisé au regard du niveau de service proposé.

La création de nouveaux partenariats dans le cadre de notre Programme local de Prévention des Déchets doit s'amplifier, notamment sur des thématiques à forts enjeux comme la lutte contre le gaspillage alimentaire et la gestion de proximité des biodéchets.

Plus de 30% des déchets encore présents dans nos bacs d'ordures ménagères sont compostables ou méthanisables. En 2022, nous lancerons donc une étude sur le tri à la source de ces biodéchets. L'enjeu est bien sûr de répondre aux exigences réglementaires, mais surtout de poursuivre davantage la réduction et la valorisation de nos déchets afin qu'ils deviennent une ressource !

SOMMAIRE

	CHIFFRES CLÉS	P.4
	SERVICE ENVIRONNEMENT	P.7
	SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DMA	P.10
	PARC DE CONTENANTS	P.12
	COLLECTE DES DÉCHETS EN PORTE À PORTE	P.15
	DÉCHETTERIES	P.23
	INDICATEURS TECHNIQUES	P.28
	INDICATEURS FINANCIERS	P.31
	PRÉVENTION	P.37
	COMMUNICATION	P.42
	BILAN ET PERSPECTIVES	P.46



CHIFFRES CLÉS



SERVICE ENVIRONNEMENT



APPUI AU PUBLIC DE PRÉVENTION (MOR) ET À LA RÉDUCTION DES OMA



COLLECTE DES DÉCHETS EN PORTE À PORTE



DÉCHETTERIES



INDICATEURS TECHNIQUES



INDICATEURS FINANCIERS



PRÉVENTION



COMMUNICATION

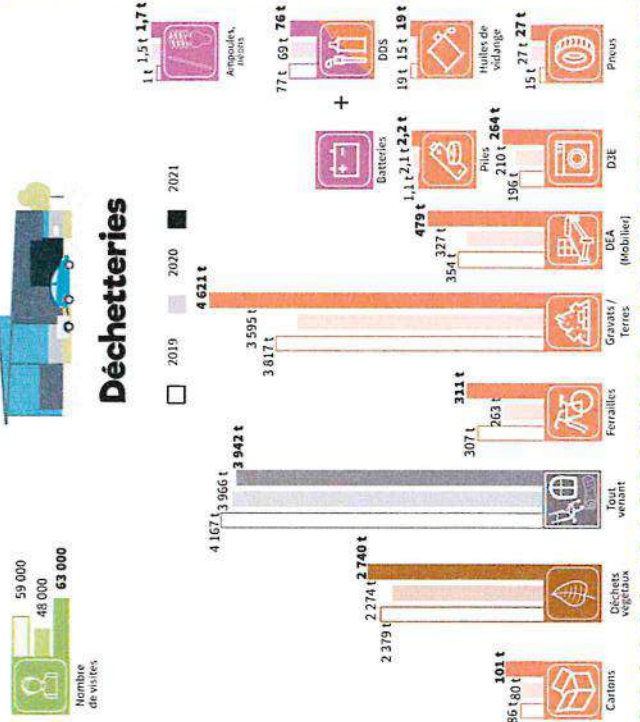


BILAN ET PERSPECTIVES

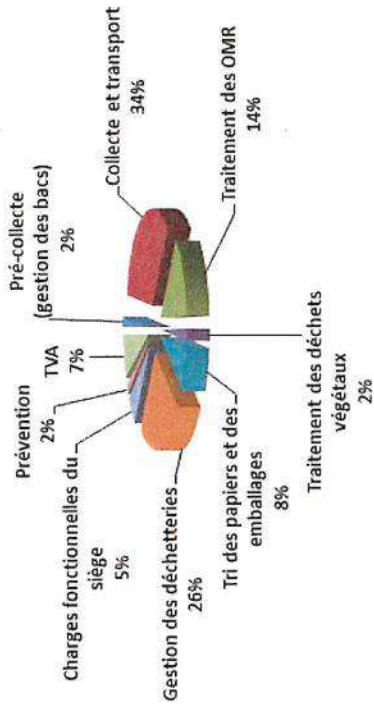
Collecte en porte à porte



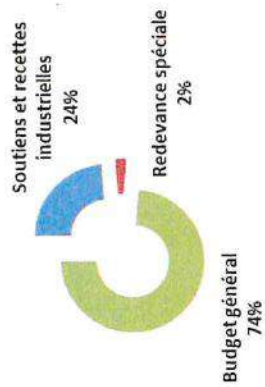
Déchetteries



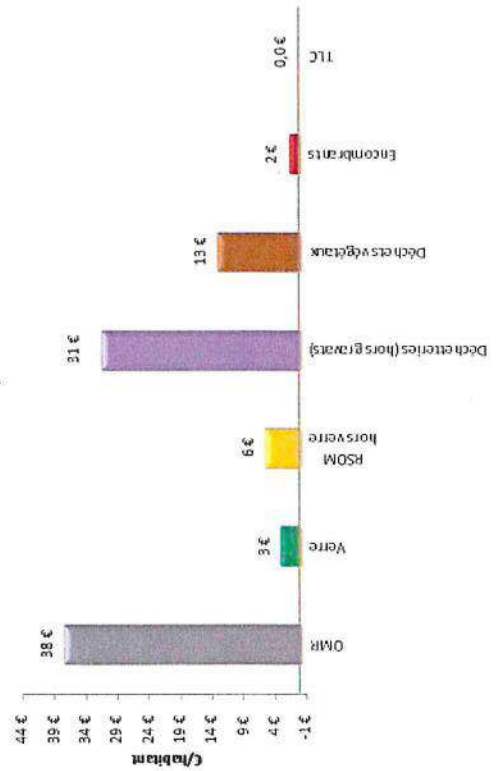
Dépenses du service de gestion des déchets ménagers et assimilés:
3 051 000€ TTC



Sources de financement du service de gestion des déchets ménagers et assimilés (3 051 000€)



Coût aidé en €/HT/habitant CC2V



RAPPORT ANNUEL 2021

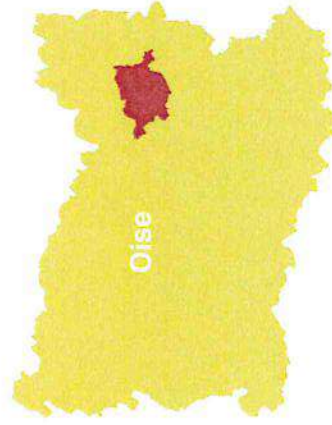
	CHIFFRES CLÉS
	SERVICE ENVIRONNEMENT
	SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DMAA
	COLLECTE DES DÉCHETS EN PORTE À PORTE
	DÉCHETTERIES
	INDICATEURS TECHNIQUES
	INDICATEURS FINANCIERS
	PREVENTION
	COMMUNICATION
	BILAN ET PERSPECTIVES

Le territoire

La Communauté de Communes des Deux Vallées (CC2V) regroupe 16 communes au nord Est de l'Oise :

- Bailly
- Cambronne-Lès-Ribécourt
- Chiry-Ourscamp
- Chevincourt
- Le Plessis-Brion
- Longueil-Annel
- Machemont
- Marest-Sur-Matz
- Mélicocq
- Montmacq
- Pimprez
- Ribécourt-Dreslincourt
- Saint-Léger-Aux-Bois
- Thourrotte
- Tracy-Le-Val
- Vandélicourt

Elle compte près de 23 000 habitants soit près de 10 000 foyers (82% de maisons individuelles) répartis sur 113 km².



Son organisation

Le service environnement se compose d'une équipe de 6 personnes : un responsable de service, un adjoint au responsable de service, une technicienne/animateuse, une assistante administrative, un agent de déchetterie ainsi qu'un agent technique polyvalent (*gestion de la déchetterie, maintenance sur le parc de conteneurs, dératissage*).

Son patrimoine

La CC2V possède une déchetterie située à Ribécourt-Dreslincourt, un parc de bacs à déchets estimé à plus de 40 000 unités ainsi qu'une quarantaine de bornes à verre.

Son fonctionnement

Le fonctionnement du service dépend des décisions du Conseil Communautaire conduit par son Président, Patrice CARVALHO.

Les différents dossiers et sujets traités lors de cette instance sont préalablement préparés en commission environnement, constituée d'un représentant par commune et présidée par le Vice-Président à l'environnement, Jacky TASSIN. Les membres de la commission se réunissent semestriellement afin d'émettre un avis sur les dossiers et afin de communiquer auprès des habitants sur le fonctionnement et les actualités du service. Le Vice-Président expose ensuite les éléments en Bureau et en Conseil Communautaire.

Ses missions

Pour l'ensemble de ses missions, le service environnement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue afin d'offrir un service public de qualité :

La dératissage du domaine public

Depuis 2021, la collectivité assure en régie la surveillance et la dératissage de 106 sites communaux, des réseaux d'assainissement et pluviaux et des fossés des 16 communes.

La préservation de la Biodiversité

Suite à la réalisation de l'atlas de la Biodiversité du territoire en 2019, le service est chargé de la mise en œuvre d'un plan d'actions contribuant à connaître davantage et agir pour la biodiversité locale, tendre vers une gestion durable du territoire et sensibiliser les citoyens et les élus.

L'accompagnement à la transition écologique

Depuis 2010, la CC2V s'est inscrite dans un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à l'échelle du Pays Sources et Vallées afin d'améliorer son efficacité énergétique, de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et sa vulnérabilité aux impacts du changement climatique. Cette stratégie environnementale se décline localement par un plan d'actions autour des thématiques suivantes : la rénovation du bâti existant, la mobilité alternative, la préservation des Ecosystèmes,

l'agriculture durable, le développement des énergies renouvelables.

La gestion de l'eau, des milieux aquatiques et des inondations

Le service environnement a pour compétence la « Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations » (GEMAPI) ainsi que le « contrôle des installations d'assainissement non collectif ».

La CC2V s'est engagée en 2020 dans un Contrat Territorial Eau et Climat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Ce dispositif vise à préserver et à améliorer la qualité de la ressource en eau et des milieux naturels. Les actions suivies portent sur l'eau potable, l'assainissement, les cours d'eau ainsi que sur les zones humides.

Depuis 2017, toute habitation non raccordée à un réseau public de collecte des eaux usées entre dans le périmètre du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la CC2V. Il vérifie le bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif tous les 4 ou 8 ans. Il contrôle également les installations neuves et les réhabilitations.

Le Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (SPPGDMA)

L'activité principale du service environnement est la prévention et la gestion des déchets des ménagers et assimilés. La suite du rapport détaille de manière exhaustive cette mission.



CHIFFRES CLÉS



SERVICE ENVIRONNEMENT



SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DMA



COLLECTE DES DÉCHETS EN PORTE À PORTE



DÉCHETTERIES



INDICATEURS TECHNIQUES



INDICATEURS FINANCIERS



PRÉVENTION DES DÉCHETS



COMMUNICATION



BILAN ET PERSPECTIVES

Un service complet

Il a pour compétence la collecte, le transport et le traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA).

Depuis plus de vingt ans, les orientations stratégiques du service contribuent à une amélioration permanente du tri des déchets. En 2011, la collectivité s'est engagée dans une politique forte en faveur de la prévention des déchets.

En effet, les usagers bénéficient d'un service complet comprenant :

- ✓ Les livraisons ainsi que les opérations de maintenance de conteneurs à déchets, réalisées en régie;
- ✓ La collecte de 5 flux en porte à porte, le transport, le tri et le traitement des DMA assurés par des prestataires privés dans le cadre de marchés publics ;
- ✓ La gestion de deux déchetteries : La première, située à Ribécourt-Dreslincourt, est exploitée en régie. La seconde, localisée à Thourrotte, est gérée et mise à disposition par l'entreprise Gurdebeke ;

Mode de collecte	Pré-collecte	Collecte	Transfert / Transport	Valorisation / Traitement
PAP (Porte à Porte)	<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture et maintenance de 4 bacs : <ul style="list-style-type: none"> - Ordures ménagères - Déchets végétaux - Emballages / papiers - Verre 	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte de 5 flux : <ul style="list-style-type: none"> - Ordures ménagères - Déchets végétaux - Emballages / papiers - Verre - Objets encombrants (sur rendez-vous) 	<ul style="list-style-type: none"> • Transport des 5 flux • Transfert des emballages/papiers et du verre 	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des emballages/ papiers, des déchets végétaux et du verre • Traitement des Ordures ménagères
AV (Apport Volontaire)	<ul style="list-style-type: none"> • Location de bennes pour les déchetteries : <ul style="list-style-type: none"> - Terres et gravats - Cartons - Ferrailles - DEEE - Tout-venant - Déchets végétaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte du verre • Gestion de la déchetterie de Ribécourt-Dreslincourt • Mise à disposition et exploitation de la déchetterie de Thourrotte 	<ul style="list-style-type: none"> • Transport du verre • Enlèvement et transport des bennes des déchetteries 	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation du verre • Valorisation et traitement des matériaux collectés en déchetteries
<ul style="list-style-type: none"> • Enlèvement, traitement et valorisation des déchets diffus spécifiques collectés en déchetteries 				

Le service est financé par les usagers (*budget général et redevance spéciale appliquée aux professionnels et aux administrations*) ainsi que par ses produits (*recettes industrielles, soutiens des éco-organismes...*). Le nombre de bénéficiaires du service, n'étant pas des ménages, desservis en porte à porte est estimé à 400.

CHIFFRES CLÉS



SERVICE ENVIRONNEMENT



PARC DE CONTENANTS



COLLECTE DES DÉCHETS EN PORTE À PORTE



DÉCHETTERIES



INDICATEURS TECHNIQUES



INDICATEURS FINANCIERS



PRÉVENTION DES DÉCHETS



COMMUNICATION



BILAN ET PERSPECTIVES



Modalités relatives à la fourniture des conteneurs

La CC2V met à disposition des usagers des conteneurs roulants normalisés à préhension frontale d'une capacité de 80 à 500 litres, qui sont exclusivement destinés à la collecte des déchets assurée par la collectivité.

Les conteneurs sont affectés à l'habitation ou au local, et sont sous la responsabilité de l'occupant. Ils demeurent la propriété de la CC2V. Par conséquent, ils restent attachés au bien immobilier, quels que soient les propriétaires successifs.

Selon leur usage, les cuves et les couvercles sont de couleurs différentes :



OMR

Emballages et Papiers



Verre

Déchets végétaux

Jusqu'à sa fin de vie, l'ancien conteneur à papier (*cuve grise / couvercle bleu*) peut uniquement être utilisé pour le stockage de déchets végétaux.

Le volume des conteneurs attribués à chaque usager est dimensionné en fonction de la fréquence de ramassage, de la composition du foyer et de la nature du déchet.

Les usagers résidant en habitat pavillonnaire

La collectivité met à disposition des foyers résidant en habitat pavillonnaire, un seul conteneur pour chaque flux, soit un total de quatre bacs.

Taille du foyer	OMR	Emballages / Papiers	Verre	Végétaux
1 à 2 pers	120 L	120 L	80 L	
3 pers	120 L	180 L	80 L	240 L
4 à 5 pers	180 L	180 L	120 L	(selon type d'habitat)
+ 6 pers	240 L	240 L	120 L	

Les usagers résidant en habitat collectif

L'attribution des bacs se fait en concertation avec les syndicats d'immeuble ou le propriétaire, en fonction de la population desservie et des volumes disponibles pour accueillir ces bacs.

Les professionnels et les administrations

La dotation se fait en concertation avec le service Environnement de la CC2V et la structure demandeuse. En fonction des besoins déclarés, la structure peut être éligible à une redevance spéciale (Cf. point n°8 « Les indicateurs financiers »)

Les opérations de maintenance et de distribution des bacs

Depuis la mise en œuvre du dispositif de collecte sélective, la distribution et la maintenance de ces équipements sont assurées en régie. L'assistante administrative du service réceptionne les demandes d'interventions, assure le reporting et la préparation des feuilles de tournées. Un agent technique polyvalent effectue les interventions deux fois par semaine le mercredi et le jeudi. Celles-ci sont sectorisées en fonction de la zone géographique afin de limiter les coûts de déplacements et de réduire les émissions de gaz à effet de serre du véhicule utilisé.

Les interventions sont déclenchées à la demande des usagers. Il peut s'agir d'une nouvelle dotation de bacs, d'un remplacement de conteneurs suite à un vol, un incendie, une casse ou de réparation de pièces détachées (*couvercles, roues, clips...*).

920

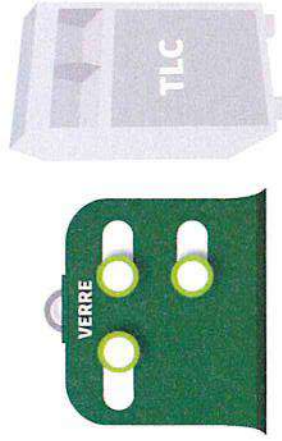
INTERVENTIONS

1 160

BACS LIVRES OU REMPLACES

350

COUVERCLES CHANGES



Le parc des points d'apport volontaire

La CC2V dispose d'une quarantaine de conteneurs d'apport volontaire pour le verre, en complément de la collecte sélective en porte à porte. Une vingtaine de conteneurs destinés à la collecte des textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC) sont également répartis et collectés par Le Relais, Le Box et Ecotextile sur l'ensemble du territoire. Les emplacements des bornes à verre sont disponibles sur le site de la collectivité et ceux des bornes de collecte des TLC sur le site de Refashion.



RAPPORT ANNUEL 2021



CHIFFRES CLÉS



SERVICE ENVIRONNEMENT



SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DEMA



COLLECTE DES DÉCHETS EN PORTE À PORTE



DÉCHETTERIES



INDICATEURS TECHNIQUES



INDICATEURS FINANCIERS



PRÉVENTION



COMMUNICATION



BILAN ET PERSPECTIVES

L'organisation du service de collecte

Les 16 communes sont réparties en 3 secteurs géographiques de collecte. La fréquence de ramassage des DMA collectés en porte-à-porte varie en fonction de leur nature et du mode de traitement qu'ils subiront pour leur élimination. Ces fréquences sont indiquées ci-dessous pour chaque nature de déchets. La collecte est maintenue les jours fériés. Un règlement de collecte encadre cette activité. Il est consultable sur www.deuxvallees.fr.

La gestion des ordures ménagères résiduelles (OMR)

Les OMR désignent la part des déchets qui restent après le tri des déchets recyclables et des déchets à apporter à la déchetterie.



Le circuit

Bac roulant gris
Collecte hebdomadaire
ISDND
(Moulin-Sous-Touvent)



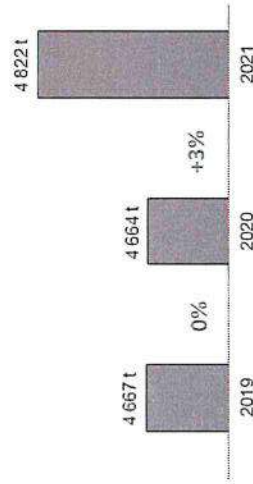
Cas particulier 1 : l'habitat collectif

En fonction de la place disponible pour le stockage des bacs, après accord de la CC2V, le ramassage des OMR peut être réalisé 2 fois/semaine.

Cas particulier 2 : les déchets assimilés

A la demande des structures soumises à une redevance spéciale, après accord de la CC2V, le ramassage des OMR peut être réalisé 2 fois/semaine.

Évolution en tonne des OMR collectées



+3%

OMR en 3 ans

Le traitement

Les OMR sont enfouies dans l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de Moulin-Sous-Touvent. Le remplacement de la collecte trimestrielle des objets encombrants par une collecte sur rendez-vous « plus sélective » a impacté ce flux d'OMR. En effet, il est estimé à plus de 100 tonnes la quantité d'encombrants détournés dans le bac d'OMR. Le ratio de collecte par habitant est de **212 kg/an**. Il est situé en dessous du **référentiel national de 15%** (249 kg/hab. Enquête nationale ADEME 2019).

La gestion des recyclables secs hors verre

Ce flux comprend tous les emballages (cartonnés, plastiques, métalliques...) et tous les papiers.



Le circuit

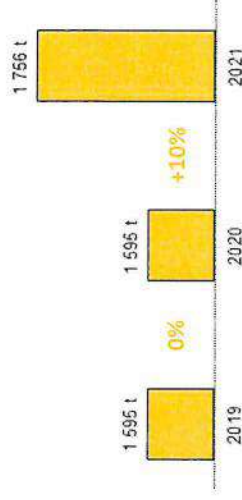
Bac roulant jaune
Collecte/transfert hebdomadaire
Centre de tri
(Saint-Just-en-Chaussée/Amiens)



Filières de recyclage



Évolution en tonne des emballages et des papiers collectés



+10%

Emballages et papiers en 3 ans

La simplification des consignes

Depuis le 1er juillet 2019, la collectivité a mis en place la simplification du tri des emballages. Les consignes de tri sont étendues de façon à permettre aux habitants de déposer tous les emballages et tous les papiers dans le bac de tri à couvercle jaune. Ces déchets sont ensuite acheminés et triés sur le centre de tri de Véolia à Amiens. Cette nouvelle organisation contribue à développer le recyclage des emballages en plastique (*jusqu'alors limité aux bouteilles et flacons*) qui n'étaient pas valorisés : films, pots et barquettes...

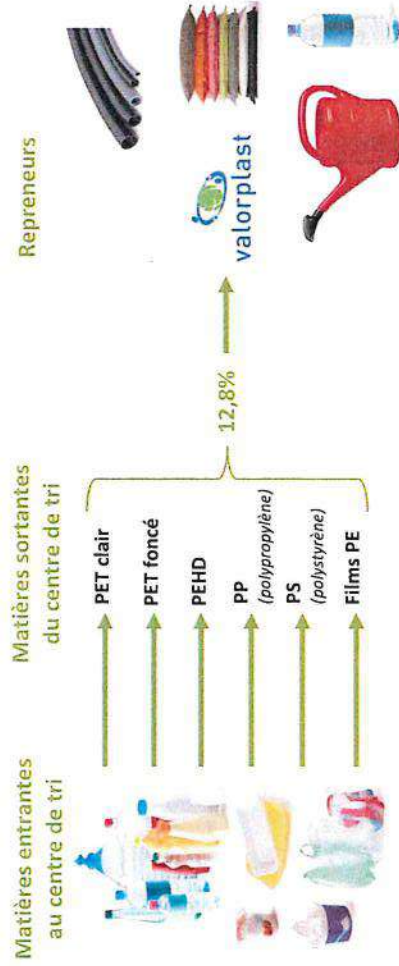
Des résultats positifs

En 2020, l'arrêt de l'exploitation du centre de tri et donc de la collecte des emballages et des papiers pendant près de 4 semaines a conduit malheureusement les habitants à

déposer ce flux dans le bac d'OMR. Les valeurs obtenues cette année ont conforté la perte de matière estimée à environ 100 tonnes lors du bilan 2020. En effet, en 2021, il a été collecté 160 tonnes d'emballages et de papiers de plus par rapport à 2020. Le ratio de collecte est de **77 kg/an soit 54% au-dessus du référentiel national (50 kg/hab. Enquête nationale ADEME 2019).**

La valorisation

Les emballages ménagers et les papiers sont donc transférés jusqu'au centre de tri afin que chaque matériau recyclable soit conditionné au mieux pour leur valorisation. Les balles de matériaux sont ensuite évacuées vers des repreneurs spécialisés. La répartition des recyclables secs hors verre en 2021 est donnée ci-dessous.



Les emballages en plastique

Débouchés

Les emballages en plastique sont broyés, lavés, séchés, puis affinés en granulés ou en fibres. Ils peuvent être utilisés pour : le rembourrage de textiles, la fabrication d'objets et de nouveaux emballages (boîte à œufs, bidons de lessive...), la fabrication de laines polaires, la fabrication de tuyaux et de gaines électriques ...

Les nouvelles résines plastiques (Les pots, les barquettes, les films et sachets en plastique) sont majoritairement recyclées. 20 à 25% de ces emballages sont difficiles, voire impossibles à recycler aujourd'hui, comme par exemple les emballages souples composés de plusieurs matériaux. Ces derniers sont alors valorisés énergétiquement.



Les cartons d'emballages et les briques alimentaires

Débouchés

Les cartons d'emballages sont acheminés vers une papeterie, où ils sont transformés en pâte cellulosique. Les fibres obtenues sont transformées en feuilles de papier ou de carton.

Les briques alimentaires sont des emballages dits composites (carton, polyéthylène et aluminium). Les fibres de cellulose du carton sont utilisées pour confectionner du papier toilette et du papier d'essuyage industriel. Les autres matériaux servent à la fabrication de pièces en plastique.



Les emballages métalliques

Débouchés

Cet acier est expédié vers des aciéries comme matière première secondaire pour la fabrication de bobines d'acier. Ce sont autant de minerais naturels en moins qui sont extraits des carrières.

Les emballages en aluminium sont acheminés vers des recycleurs pour produire des alliages.



Les papiers

Débouchés

Les papiers sont acheminés vers une papeterie, où ils subissent une opération de « désencrage » permettant de séparer les encres des fibres et éliminer les corps étrangers (agrafes, points de colle, plastiques). La pâte obtenue est égouttée, séchée et enroulée en bobines. Ces dernières sont acheminées vers les imprimeurs pour l'édition de nouveaux papiers.

Matières entrantes
au centre de tri



Le gros de magasin

Matières sortantes
du centre de tri

Papiers et
cartons
mêlés

18,3%



VEOLIA
PROPRIÉTÉ

Débouchés

Les papiers et cartons mêlés sont acheminés vers une papeterie, où ils sont transformés en pâte cellulosique. Les fibres obtenues sont transformées en feuilles de papier ou carton.



Les refus de tri

Déclassement de tri
destiné à
l'enfouissement (80%)
ou la valorisation
énergétique (20%)

21,9%

La gestion du verre

Les déchets de verre autorisés sont constitués de l'ensemble des bouteilles, flacons, pots et bocal en verre sans leur couvercle.



Le circuit

Bac roulant vert ou Borne à verre

Collecte

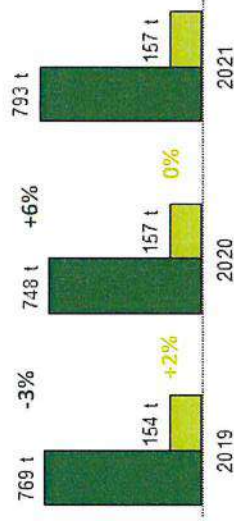
Usine de recyclage du verre
(Rozet-Saint-Albin)



La collecte

La collecte en porte à porte est réalisée une fois par mois. Les bornes à verre, quant à elles, sont réparties dans chaque commune du territoire, en fonction du nombre d'habitants. Elles sont vidées en fonction de leur taux de remplissage.

Évolution en tonne du verre collecté



+3%

Verre en 3 ans

Observations

Malgré une baisse des tonnages en 2020, l'association de deux modes de collecte (*apport volontaire + porte à porte*) permet d'obtenir un excellent résultat sur le captage du verre. Le ratio de collecte par habitant est de **42 kg/an soit plus de 30% au-dessus du référentiel national (32 kg/hab. Enquête nationale ADEME 2019)**.

La valorisation

Le verre collecté est pris en charge par l'entreprise Verallia à Rozet-Saint-Albin (02). Il est trié puis réutilisé directement dans les fours comme matière première secondaire pour la fabrication de nouveaux emballages en verre.

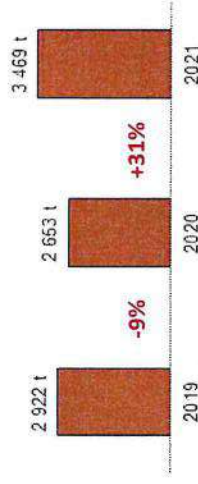
La gestion des déchets végétaux

Ce service concerne le ramassage en porte à porte des résidus d'élagage, des tontes, des feuilles et des branchages de petite dimension des ménages. Les déchets ci-dessous sont exclus de ce périmètre de collecte et ils doivent être déposés en déchetterie : la terre, les souches, les troncs et les branches d'une longueur supérieure à un mètre.

La collecte

Les déchets végétaux sont collectés en porte à porte une fois par semaine de mars à fin novembre, et un passage est programmé en janvier pour la collecte des sapins de Noël. Seuls les bacs avec une préhension frontale et des roulettes ainsi que les petits fagots (*longueur < 1m*) sont collectés en porte à porte (*1m³ de déchets déposés maximum*).

Évolution en tonne des déchets végétaux collectés



+19%

Déchets végétaux en 3 ans

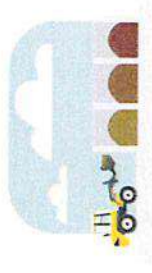


Le circuit

Bac roulant marron

Collecte

Plateforme de compostage
(Moulin-Sous-Touvent)



La valorisation

Les déchets végétaux sont valorisés sur la plateforme de compostage de Moulin-Sous-Touvent. Depuis plusieurs années les tonnages collectés en porte à porte oscillent autour de 3 000 t. Les conditions météorologiques impactent fortement la production de déchets végétaux sur le territoire (*porte à porte et déchetteries*). Cela explique donc les fortes variations annuelles.

La gestion des encombrants

Nouveauté

Suites à des problématiques d'incivilité et de débordements, le service de collecte trimestrielle des encombrants en porte à porte a été remplacé, au 01/01/2021, par une collecte sur rendez-vous gratuite sous certaines conditions.

La collecte sur rendez-vous

Les habitants prennent rendez-vous directement avec le prestataire de collecte qui se charge de planifier le circuit de ramassage avec son équipement muni d'un camion de déménagement (20m3). Cette prestation est réalisée en moyenne une fois par semaine afin que les délais d'attente soient acceptables.

L'utilisateur peut déposer, dans la limite de 2m³ par rendez-vous et 100Kg maximum par objet, le mobilier les gros déchets électriques et électroniques et certains gros objets de la maison qui ne rentrent pas dans une voiture.



Le circuit

Vrac (validé avec le collecteur)



Collecte sur rendez-vous



Déchetteries

(Ribécourt-Dreslincourt et Thourotte)



Les premiers résultats

Chaque année, lors de la collecte trimestrielle des encombrants, près de 400 tonnes de déchets étaient collectées et enfouies. Pour cette première année d'exploitation, 740 foyers ont bénéficié de ce service. La quantité d'encombrants déposés et valorisés en déchetteries est estimée à 100 tonnes. Par ailleurs, la part de déchets qui n'est plus prise en charge par ce nouveau service est déposée soit directement par les habitants en déchetteries, soit dans le bac d'OMR.

740

Foyers ont bénéficié du service

La valorisation

L'ensemble des objets encombrants sont déposés en déchetteries afin qu'ils soient valorisés dans les filières les plus adaptées.

RAPPORT ANNUEL 2021



Gestion et fonctionnement des déchetteries

Généralités

Les déchetteries sont des équipements réglementés permettant aux usagers (*particuliers et professionnels*) de déposer des déchets volumineux ou spéciaux ne pouvant être collectés lors des collectes en porte à porte. Deux déchetteries couvertes sont installées sur le territoire : la déchetterie privée de Thourotte (*Rue des Amours*) construite et gérée par l'entreprise Gurdebeke et la déchetterie de Ribécourt-Dreslincourt (*ZAC de la Grérie*) construite par la CC2V et gérée en régie depuis 2005.

Aménagement des sites

Les deux déchetteries sont clôturées, fermées et gardiennées. Elles bénéficient d'une aire de circulation pour les véhicules légers et sont équipées de 6 quais avec garde-corps amovibles : ferrailles, déchets végétaux, cartons, objets encombrants, terres et gravats. En fonction de l'affluence, le sixième quai est affecté soit aux objets encombrants, soit aux déchets végétaux. Une zone est réservée aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), aux déchets diffus spécifiques (DDS) ainsi qu'aux pneumatiques.



Les horaires d'ouverture

Les déchetteries sont ouvertes 7/7 jours du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 18h ainsi que le dimanche de 9h à 12h. Elles sont fermées les jours fériés. L'accès est interdit aux professionnels le samedi et le dimanche.

Les conditions d'apports

L'accès aux déchetteries est gratuit et réservé aux détenteurs d'une carte d'accès. Les apports de déchets non dangereux ne sont pas limités en volume. Néanmoins, en cas d'apport volumineux (*supérieur à 5m³*), l'usager doit prévenir au préalable les agents d'exploitation afin qu'ils puissent gérer, dans les conditions optimales, les flux entrants et sortants du site. Les apports de déchets dangereux sont limités à 1 m³ par semaine.

Le contrôle des accès

L'accès aux déchetteries n'est possible que sur présentation d'une carte d'accès. Deux cartes sont disponibles « Particulier » et « Professionnel » en fonction de la nature du déposant.

Pour les particuliers

La CC2V fournira, sur demande, gratuitement à chaque foyer du territoire et à tout foyer relevant d'une collectivité bénéficiant d'une convention d'accès aux déchetteries, une seule carte d'accès « Particulier ». La demande se fait en remplissant le formulaire adéquat et en y joignant un justificatif de domicile de moins de trois mois.



Pour les professionnels

La CC2V fournira gratuitement à chaque professionnel du territoire, qui en fait la demande, une à cinq cartes d'accès « Professionnel ». La demande se fait en remplissant le formulaire adéquat et en y joignant une copie de l'extrait K BIS / D1 / des statuts de l'association.

Duplicata de carte d'accès

En cas de casse, perte ou de vol, l'usager doit avertir immédiatement le service environnement, et refaire une demande de duplicata de carte qui lui sera facturée.

Statistiques sur les accès

Le dispositif de contrôle d'accès fonctionne de la manière suivante : Les agents de déchetterie, munis d'un lecteur de cartes, identifient chaque usager, comptabilisent leurs passages et indiquent le type de déchets qu'ils apportent. Le nombre de visites a augmenté de 7% par rapport à 2019 (59 000 visites).

63 000 visites

Particuliers (87%) + Professionnels (13%)

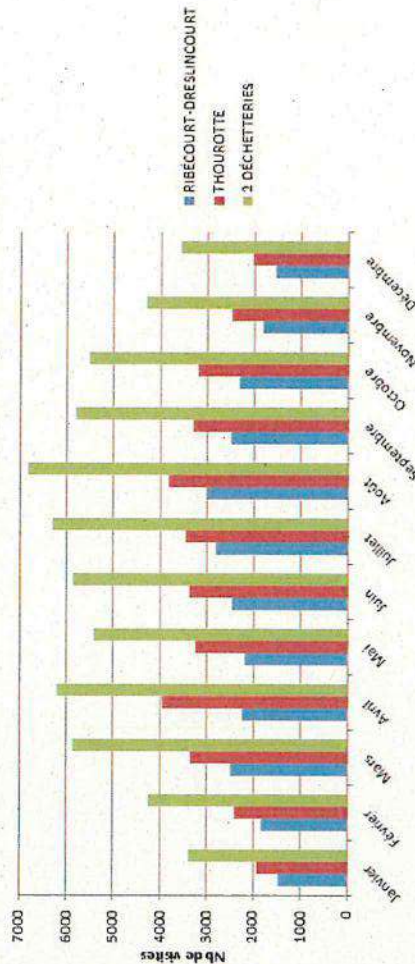
93% des utilisateurs

déposent entre 1 fois et 24 fois / an

70% des foyers CC2V

fréquentent les déchetteries

Nombre de visites sur les déchetteries par mois en 2021



Cas particulier

En cas de réalisation d'un chantier sur le territoire de la CC2V par une entreprise située hors périmètre CC2V, cette dernière a la possibilité d'obtenir un accès temporaire aux déchetteries en remplissant le formulaire dédié et en y joignant un devis validé du chantier effectué sur le territoire ainsi qu'une copie de son extrait K BIS / D1. Le service environnement lui remettra alors un document temporaire à code-barres dont la validité sera conditionnée par la durée des travaux. En cas de déménagement, l'usager doit retourner sa carte d'accès au service environnement.

Les déchets acceptés et leur devenir

Nature des déchets	Exutoires	Filières
Ferrailles	Alpha Métal Services à Thourrotte (60)	Recyclage
Cartons	Alpha Métal Services à Thourrotte (60)	Recyclage
Encombrants (Tout-venant)	Guardebeke SA à Moulin-sous-Touvent (60)	Stockage
Déchets végétaux	Guardebeke SA à Moulin-sous-Touvent (60)	Compostage
Terres et Gravats	SNC Antrope à Chevincourt (60)	Remblais
DDS : Solvants, peintures, phyto-sanitaires ménagers, aérosols, comburants, filtres à huile...	Transport et traitement : Chimirec Valrecoise à Saint-Just-En-Chaussée (60) Transport et conditionnement des DDS entrant dans la filière EcoDDS: Ortec à Amiens (80) Éco-organisme : EcoDDS	Valorisation énergétique et traitements spécifiques
Batteries		
Pneumatiques	Delta-Gom à Cuts (60) Éco-organisme : Aliapur	Recyclage
DEEE	Transport et conditionnement : Véolia à Nogent-sur-Oise (60) Éco-organisme : Ecologic	Recyclage
DEA	Transport et conditionnement : Véolia à Nogent-sur-Oise (60) Éco-organisme : Eco-mobilier	Recyclage
Piles	Éco-organisme : Corépile	Recyclage
Néons et ampoules basse consommation	Éco-organisme : Ecosystem	Recyclage
Huiles de vidange	Ecohuile à Saint-Quentin (02)	Recyclage
Textiles, Linges et Chaussures	Le Relais Nord Est-Île de France et Le Box à l'Étoile (80) / Ecotextile à Appilly (60)	Réutilisation ou recyclage
Radiographies	Rémondis France SAS à Méru (60)	Recyclage

Les déchets interdits

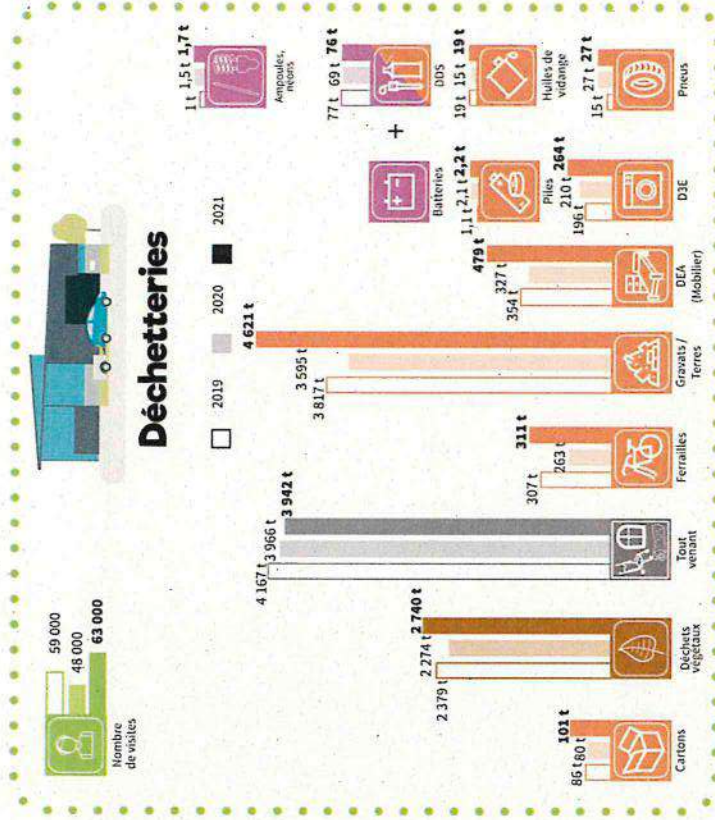
- Les ordures ménagères
- Les déchets et produits amiantés
- Les déchets industriels
- Les carcasses de voitures
- Les cadavres d'animaux
- Les médicaments et les déchets de soins
- Les cuves s'il n'y a pas de présentation par l'usager d'un certificat de dégazage
- Les déchets présentant un caractère explosif tels que bouteilles de gaz, extincteurs, explosifs...

Particularités

Des compacteurs mobiles sont utilisés sur les déchetteries du territoire afin d'augmenter la charge des bennes, d'optimiser le nombre d'enlèvements des bennes et par conséquent de limiter le coût de fonctionnement du service. Ces appareils permettent à la collectivité d'économiser plus de 40 000€ chaque année. Ils sont également équipés d'un système assurant le déplacement des bennes.



Les quantités de déchets déposés

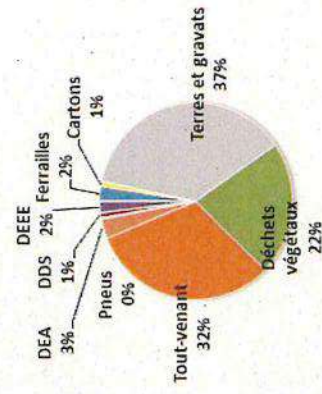


Comme vu précédemment, le remplacement de la collecte trimestrielle des encombrants en porte à porte par une collecte sur rendez-vous a augmenté les quantités de déchets valorisés en déchetteries. En effet, tous les déchets collectés sont désormais déposés sur les 2 sites (estimation : 70 tonnes de DEA et 30 tonnes de DEEE). De plus, la part de déchets qui n'est plus prise en charge par ce nouveau service est déposée soit directement par les habitants en déchetteries, soit dans le bac d'OMR.

Il est à noter que la quantité de « Gravats et terres » a augmenté de plus de 800t entre 2019 et 2021 (+21%). Cette

tendance haussière, probablement liée à la crise sanitaire, est observable à l'échelle nationale.

La répartition des flux de déchets apportés sur les déchetteries se décompose comme suit :





CHIFFRES CLÉS



SERVICE ENVIRONNEMENT



SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DMA



PARC DE CONTENANTS



COLLECTE DES DÉCHETS EN PORTE À PORTE



DÉCHETTERIES



INDICATEURS TECHNIQUES



INDICATEURS FINANCIERS



PRÉVENTION



COMMUNICATION



BILAN ET PERSPECTIVES

Tableau de synthèse de l'évolution des quantités de DMA

Désignation	2019	2020	2021	Evolution n-2
Tonnage PAP et Verre en AV				
Ordures Ménagères Résiduelles	4 667 t	4 664 t	4 822 t	3%
Encombrants	387 t	427 t	100* t	-74%
Déchets végétaux	2 922 t	2 653 t	3 469 t	19%
Emballages et papiers	1 595 t	1 595 t	1 756 t	10%
Verre PAP	769 t	748 t	793 t	3%
Verre AV	154 t	157 t	157 t	2%
Verre	923 t	905 t	950 t	3%
TOTAL	10 494 t	10 244 t	11 097 t	6%
Tonnage Déchetteries				
Ferrailles	307 t	263 t	311 t	1%
Cartons	86 t	80 t	101 t	17%
Terres et gravats	3 817 t	3 595 t	4 621 t	21%
Déchets végétaux	2 379 t	2 274 t	2 740 t	15%
Tout-venant	4 167 t	3 966 t	3 942 t	-5%
DEA	354 t	327 t	409* t	16%
Pneus	15 t	27 t	27 t	80%
DDS	98 t	87 t	99 t	1%
DEEE	196 t	210 t	234* t	19%
TOTAL	11 419 t	10 829 t	12 484 t	9%
TLC	108 t	97 t	115 t	6%
GLOBAL DMA	22 021 t	21 170 t	23 696 t	8%

* Estimation issue de la collecte sur rendez-vous

* Estimation de -70t de DEA et -30 t de DEEE affectés aux Encombrants

* -108t liées aux apports des administrés de Carlepont

Estimation de la part des assimilés : 15% sur les OMR / 30% des apports en déchetteries

Les ratios de collecte des déchets par habitant

Désignation	2019	2020	2021	Evolution n-2
Population municipale	22 929	22 681	22 765	-1%
Ratio de collecte (kg/hab./an)				
Ordures Ménagères Résiduelles	204	206	212	4%
Encombrants	17	19	4	-74%
Déchets végétaux (PAP)	127	117	152	20%
Emballages et papiers (recyclables secs hors verre)	70	70	77	11%
Verre	40	40	42	4%
Déchetteries	494*	473	544	10%
TLC	5	4	5	6%
TOTAL DMA	956	929	1036	8%

En 2021, le ratio de collecte des DMA a augmenté de 8% par rapport à 2019. Le niveau de service complet mis en place pour les collectes en porte à porte et en apport volontaire justifie cette valeur élevée. Le ratio de collecte des recyclables secs de 119kg/hab. est très satisfaisant (+45%) au regard du référentiel national (82 kg/hab. Enquête nationale ADEME 2019).

Taux de valorisation

Désignation	2019	2020	2021	Evolution n-2
Collecte en PAP + Verre en AV	49%	47%	53%	7%
Déchetteries (hors inertes et DDS) + TLC	45%	45%	50%	10%
GLOBAL	48%	47%	52%	8%

La CC2V valorise plus de la moitié des DMA (hors déchets inertes et déchets dangereux) produits sur son territoire. La seconde moitié est enfouie dans l'installation de stockage de déchets non dangereux située à Moulin-Sous-Touvent. Ces résultats s'approchent des objectifs fixés par le plan national de gestion des déchets, fixant, au niveau national, l'atteinte d'un taux de valorisation matière des DMA (hors déchets inertes et déchets dangereux) à 55% à compter de 2020.

Taux de refus de tri

Désignation	2019	2020	2021
Emballages et papiers	16%	18,5%	17,5%

Le taux de refus de tri des emballages et des papiers a augmenté en 2020 suite à la crise sanitaire (masques, objets en plastique à usage unique...).

Indices de réduction (Base 100 en 2010)

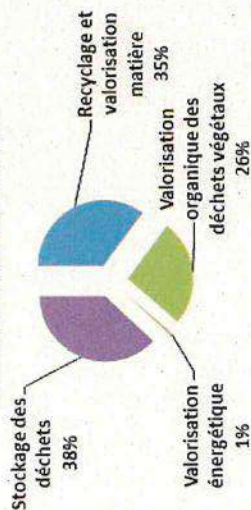
Désignation	2010*	2019	2020	2021
Déchets ménagers et assimilés	100	116,8	112,3	125,6
Déchets non dangereux non inertes admis en ISDND	100	100,8	99,5	97,6

*Attention, les conditions climatiques (épisodes neigeux) fin 2010 ont contribué à diminuer la quantité de déchets ménagers et assimilés collectés sur le territoire en 2010.

RAPPORT ANNUEL 2021



Répartition des déchets ménagers et assimilés en fonction des filières 2021



Depuis 2019, Le message clé « tous les emballages se trient », communiqué à l'ensemble des acteurs du territoire, impacte la quantité de refus car tous les emballages collectés n'ont pas forcément, à ce jour, de filières de valorisation. Cependant, certaines erreurs de tri (emballages non vidés ou imbriqués, objets en plastique, textiles...) peuvent être évitées en adaptant les actions de communication.

Le budget annuel du service

La synthèse des coûts du service en 2021 est la suivante :

Dépenses du service	
Pré-collecte (gestion des bacs)	53 000 €
Collecte et transport	1 034 000 €
Traitement des OMR + Encombrants (porte à porte)	430 000 €
Traitement des déchets végétaux (porte à porte)	64 000 €
Tri des emballages et des papiers	230 000 €
Gestion des déchetteries	793 000 €
Charges fonctionnelles du siège	166 000 €
Prévention	53 000 €
T.V.A	228 000 €
TOTAL Dépenses (T.T.C)	3 051 000 €
Soutiens et recettes industrielles du service	
Soutiens des Eco-organismes	-427 000 €
Recettes industrielles	-296 000 €
TOTAL Recettes	-723 000 €
Coût aidé (résiduel T.T.C)	2 328 000 €

Le budget annuel est établi selon les règles de remplissage de la matrice des coûts de l'ADEME (intégration de charges supplémentaires, d'amortissements extra-comptables, des recettes de l'année concernée...) et non par rapport au résultat du compte administratif.

En 2021, le coût ramené à l'habitant permettant d'équilibrer le coût résiduel du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est estimé à 102 €, soit constant depuis 2017. L'augmentation des dépenses liée aux révisions de prix sur l'ensemble des marchés a été compensée par : La tva à taux réduit à 5,5% applicable dès le 01/01/2021 sur les prestations de gestion de déchets (visant à valoriser les déchets) ainsi que l'augmentation des recettes industrielles (hausse des tarifs de rachat des matériaux).

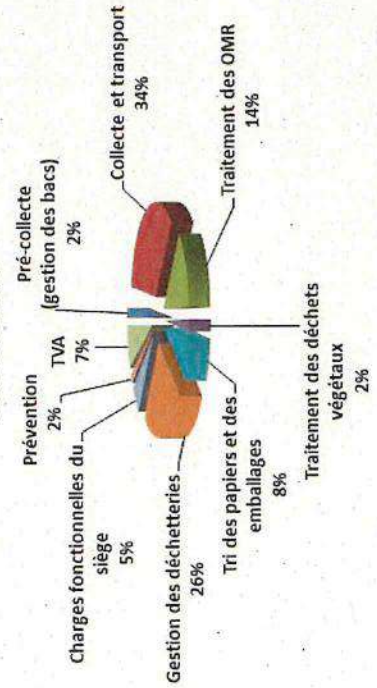
102€/hab.

Coût aidé du service en 2021

Les dépenses

Les trois postes les plus coûteux sont dans l'ordre : « la collecte et le transport », « la gestion des déchetteries » et « le traitement des OMR ».

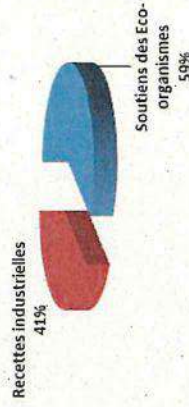
Dépenses du service de gestion des déchets ménagers et assimilés : 3 051 000€ TTC



Les recettes

Les recettes proviennent essentiellement des soutiens provenant des éco-organismes et de la vente des matériaux issus de la collecte sélective (papiers, verres, plastiques...).

Soutiens et recettes industrielles du service de gestion des déchets ménagers et assimilés: 723 000€



Recettes industrielles

La revente de matériaux issus de la collecte sélective et des déchetteries

Matériau	Tonnages	Recettes
Verre	950 t	21.550 €
Emballages plastiques	232 t	54.640 €
Briques alimentaires	22 t	220 €
Acier	62 t	14.080 €
Aluminium	1 t	650 €
Cartons	378 t	52.750 €
Gros de magash	303 t	13.200 €
Papiers	471 t	30.640 €
Cartons (déchetteries)	101 t	5.020 €
Ferrailles (déchetteries)	311 t	72.830 €
Batteries (déchetteries)	6 t	1.160 €
Total	2 837 t	266 740 €

Valorisation des conteneurs HS : 950 €

Duplicata de carte d'accès: 540 €

Prestations à des collectivités

extérieures : 25 980 € (Accès en déchetteries des administrés de la commune de Carlepoint)

Soutiens des Eco-organismes

CITEO

Champ de compétences : organiser, financer et accompagner la collecte, le tri et la valorisation des emballages et des papiers.

Montant des soutiens : **351 900 € (emballages) + 35 900 € (papiers)**

OCAD3E

Champ de compétences : organiser, financer et accompagner la collecte, le tri et la valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques.

Montant des soutiens : **19 300 €**

EcoTLC

Champ de compétences : organiser, financer et accompagner la collecte, le tri et la valorisation des vêtements, des linges de maison et des chaussures.

Montant des soutiens : **2 300 €**

EcoDDS

Champ de compétences : organiser, financer et accompagner la collecte, le tri et la valorisation des Déchets Diffus Spécifiques des ménages.

Montant des soutiens : **2 700 €**

Eco-mobilier

Champ de compétences : organiser, financer et accompagner la collecte, le tri et la valorisation des Déchets d'Éléments d'Ameublement.

Montant des soutiens : **15 000 €**

Le financement du service

Il est assuré par :

- ✓ les soutiens des Eco-organismes et les recettes liées à la revente des matériaux recyclables ;
- ✓ la redevance spéciale instaurée en 2005. Elle est applicable pour l'élimination des déchets assimilables aux déchets ménagers, produits par les administrations et les professionnels du territoire dont la production d'OMR est supérieure à 500 litres/semaine. Le calcul de la redevance s'établit comme suit :

$$\text{Coût pour le REDEVABLE} = A * [(B * C * D) - (52 * E)]$$

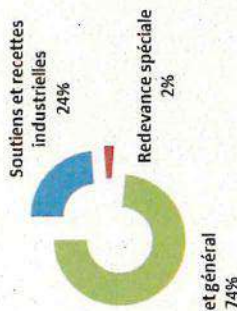
Index	Définition
A	Tarif de la redevance spéciale (€ TTC/m ³)
B	Nombre de semaines de collecte annuel
C	Fréquence de collecte hebdomadaire
D	Volume des contenants d'OMR mis à disposition (m ³)
E	Volumes exonérés « Forfait + Foyer ^o » (m ³)

Si $A * [(B * C * D) - (52 * E)] \leq 0$, le REDEVABLE est exonéré du paiement de la redevance spéciale.
 *En cas de bac d'OMR unique regroupant la dotation familiale et professionnelle, le cas échéant.

- ✓ le budget général.

Contributions des usagers	
Redevance spéciale	77 800 €
Budget général	2 250 200 €

Sources de financement du service de gestion des déchets ménagers et assimilés (3 051 000€)



Analyse de des coûts

Les Coûts aidés par flux de déchets en 2019, 2020 et 2021 ainsi que les coûts complets en 2021 par flux de déchets et par étape technique (Prévention, Précollecte, collecte, Transport et Traitement) sont donnés dans les tableaux ci-après.

En 2021, le coût aidé tous flux confondus est stable par rapport à 2020 et 2019 malgré l'augmentation de la TGAP sur le mode de traitement des OMR et des encombrants ainsi que l'actualisation des tarifs de l'ensemble des marchés.

Cette stabilité du coût de service est principalement liée à :

- L'augmentation des déchets recyclables collectés et valorisés en 2021 (+150t de matériaux) ;
- La hausse des tarifs de rachat des matériaux ;
- Une baisse des quantités d'OMR et de « Tout-venant » collectés et traités (-350t par rapport à 2019).

Coûts aidés 2019-2021

€ HT € HT/tonne € HT/hab.	OMR	Verre	Emballages & Papiers	Déchetteries (hors gravats)*	Déchets végétaux	Encombants	TLC	Tous flux
2021	854k€ 177,1€ 37,5€	68k€ 71,9€ 3€	127k€ 72€ 5,6€	717k€ 92,4€ 31,3€	298k€ 85,9€ 13,1€	35k€ 354,3€ 1,6€	1k€ 8,2€ 0,1€	2 100k€ 121€ 92,2€
2020	795k€ 170,5€ 35,1€	60k€ 66,8€ 2,7€	175k€ 109,4€ 7,7€	781k€ 109,3€ 34,4€	247k€ 93,2€ 10,9€	68k€ 158€ 3€	1k€ 10,7€ 0,1€	2 127k€ 121€ 93,9€
2019	811k€ 173,8€ 35,4€	48k€ 51,6€ 2,1€	153k€ 95,9€ 6,7€	814k€ 108,7€ 35,5€	278k€ 95,0€ 12,1€	58k€ 150,2€ 2,5€	1k€ 7,8€ 0,1€	2 163k€ 118,9€ 94,4€

Sur les 3 dernières années, les variations du coût aidé H.T (charges - produits) les plus importantes se sont opérées sur le flux « Déchetteries » (-97k€).

Coûts complets 2021

€ HT € HT/tonne € HT/hab.	OMR	Verre	Emballages & Papiers	Déchetteries (hors gravats)*	Déchets végétaux	Encombrants	TLC	Tous flux
Prévention	26,6k€ 5,5€ 1,2€	2,3k€ 2,4€ 0,1€	2,5k€ 1,4€ 0,1€	7k€ 0,9€ 0,3€	10k€ 2,9€ 0,4€	2,4k€ 24€ 0,1€	2,3k€ 20,4€ 0,1€	53k€ 2,8€ 2,3€
Pré-collecte	17,2k€ 3,6€ 0,7€	8k€ 8,5€ 0,3€	19,3k€ 11€ 0,9€	0€ 0€ 0€	8,4k€ 2,4€ 0,4€	0€ 0€ 0€	0€ 0€ 0€	53k€ 4,8€ 2,3€
Collecte	338,2k€ 70,1€ 14,9€	71k€ 74,7€ 3,1€	308,7k€ 175,8€ 13,6€	189,5k€ 24,1€ 7,8€	201,3k€ 58€ 8,8€	33,2k€ 331,8€ 1,5€	0€ 0€ 0€	1 142k€ 60,2€ 50,2€
Transport	0€ 0€ 0€	11,5k€ 12,1€ 0,5€	69,7k€ 39,7€ 3,1€	160,1k€ 20,4€ 6,6€	0€ 0€ 0€	0€ 0€ 0€	0€ 0€ 0€	241k€ 22,8€ 10,6€
Traitement	430k€ 89,2€ 18,9€	0€ 0€ 0€	229,9k€ 130,9€ 10,1€	443,7k€ 54€ 18,3€	63,6k€ 18,3€ 2,8€	0k€ 0€ 0€	0€ 0€ 0€	1 167k€ 64,1€ 50,5€

*La population de Carlepont (1521 hab.) n'est pas prise en compte dans le calcul des ratios en €/HT/hab. pour la gestion des déchets collectés en déchetteries.

Les coûts complets H.T (charges) les plus élevés se portent sur :

- l'activité « Traitement » du flux « Déchetteries » (444k€) ;
- l'activité « Traitement » du flux « OMR » (430k€) ;
- l'activité « Collecte » du flux « OMR » (338k€).

Les principales prestations rémunérées aux entreprises

Prestations			Montant annuel TTC 2021
Intitulé de la prestation	Prestataire	Caractéristiques	
Collecte et transport des déchets ménagers et assimilés	Gurdebeke SA	Collecte en porte à porte	1 036 100 €
		Collecte en apport volontaire	8 600 €
Traitement des OMR et des encombrants	Gurdebeke SA	Transport entre l'hôtel de ville de la commune limitrophe la plus proche du lieu de vidage (lieu de vidage désigné par la collectivité)	14 500 €
		Traitement des OMR et des encombrants (porte à porte + déchetteries)	859 800 €
Traitement des déchets végétaux	Gurdebeke SA	Compostage des déchets végétaux (porte à porte + déchetteries)	119 900 €
		Transfert/Transport	73 500 €
Tri des matières recyclables	Gurdebeke SA VEOLIA	Tri des emballages et des papiers	210 100 €
		Refus de tri	33 900 €
		Mise à disposition d'une déchetterie	23 500 €
Mise à disposition, gardiennage, accueil et gestion d'une déchetterie	Gurdebeke SA	Gardiennage, accueil et gestion d'une déchetterie	90 500 €
		Opération de collecte et de transport (Déchetterie de Ribécourt-Dreslincourt)	35 100 €
Location de bennes, enlèvement, transport, des déchets collectés en déchetteries	Gurdebeke SA	Opération de collecte et de transport (Déchetterie de Thourrotte)	100 700 €
		Locations de bennes	8 600 €
Valorisation des ferrailles et des cartons	Alpha Métal Services	Recettes pour la reprise des ferrailles	- 72 800 €
		Recettes pour la reprise des cartons	- 5 000 €
Valorisation des terres et des gravats	SNC Antrope	Opération de remblais	24 600 €
		Prêt de caisses palettes, opération de collecte, de transport et de traitement	19 500 €
Fourniture de bacs et pièces détachées pour la collecte des déchets ménagers	Conteneur	Achats de bacs et pièces détachées	30 000 €
	Sulo		1 400 €

RAPPORT ANNUEL 2021

CHIFFRES CLÉS

SERVICE ENVIRONNEMENT

SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DMA

PARC DE CONTENANTS

COLLECTE DES DÉCHETS EN PORTE À PORTE

DÉCHETTERIES

INDICATEURS TECHNIQUES

INDICATEURS FINANCIERS

PRÉVENTION

COMMUNICATION

BILAN ET PERSPECTIVES

Le Programme Local de Prévention des DMA (PLPDMA)

DÉFINITION	La Prévention est l'ensemble des actions, situées avant l'abandon ou la prise en charge par la collectivité ou un opérateur, qui permettent de réduire : <ul style="list-style-type: none"> - les quantités de déchets (<i>prévention quantitative</i>) - leur toxicité (<i>prévention qualitative</i>)
PRINCIPE DU PROGRAMME	<ul style="list-style-type: none"> Fixe les objectifs de prévention des déchets de la collectivité : -14% d'OMA en 2024 (<i>référence : 2011</i>) -10% de DMA en 2024 (<i>référence : 2011</i>) Définit les actions et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre
MODALITÉS	<ul style="list-style-type: none"> Programme pluriannuel (2019-2024) Décline en programmes annuels définissant les objectifs annuels d'activité et d'impacts à atteindre et les engagements financiers
SOUTIEN TECHNIQUE	<ul style="list-style-type: none"> ADEME : Formations, guides méthodologiques, animation d'un réseau régional

Le plan d'actions du PLPDMA s'appuie sur les thématiques suivantes :

- ✓ Etre exemplaire en matière de prévention des déchets ;
- ✓ Sensibiliser les acteurs à la réduction des déchets ;
- ✓ Réduire les déchets des entreprises ;
- ✓ Lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- ✓ Eviter la production de déchets végétaux et encourager la gestion de proximité des biodéchets ;
- ✓ Augmenter la durée de vie des produits ;
- ✓ Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable ;
- ✓ Animer et assurer la gouvernance du programme.

Une Commission Consultative Cette commission est constituée d'élus, de représentants d'associations, des chambres consulaires, des bailleurs sociaux, de l'ADEME, des représentants des collèges et lycées du territoire ainsi que de quelques habitants.



Les animations de l'année 2021

Etre exemplaire en matière de prévention des déchets

- Gestion intégrée des espaces verts des administrations

Date	Contenu	Cibles
2021	50% du site administratif géré en éco-pâturage soit 2400m ² Gestion différenciée sur 3660 m ² d'espaces verts avec une fauche tardive sur les grands espaces.	Personnel CC2V Grand public Elus, techniciens, Grand public



- Réduire et assurer une bonne gestion des déchets des administrations

Date	Contenu	Cibles
2021	Mise en place du tri et du compostage en cimetière pour les communes de Longueil-Annel et Marest-sur-Matz.	Usagers du cimetière, agents, élus



Sensibiliser les acteurs à la prévention et à la réduction des déchets

- Animations en école et en périscolaire

Date	Contenu	Cibles
De janvier à oct 2021	11 séances d'animation : tri, compostage, dans 6 classes et 2 écoles.	135 élèves d'écoles primaires
De juillet à août 2021	3 séances d'animation : prévention et tri des déchets pour les centres de loisirs de Thouroutte et Bailly.	80 enfants



- Participation aux événements du territoire

Date	Contenu	Cibles
De juillet à octobre 2021	2 stands sur le compostage et le rôle des décomposeurs à Longueil-Annel et à Coudun.	219 visiteurs
Oct. 2021	Présentation de l'offre pédagogique du service environnement.	25 enseignants des écoles



Lutter contre le gaspillage alimentaire

- Pesées dans les collèges et lycées

Date	Contenu	Cibles
2021	Pesées quotidiennes ou ponctuelles pour les quatre établissements du territoire.	Agents de restauration, élèves et équipes pédagogiques



Eviter la production de déchets végétaux et encourager la gestion de proximité des biodéchets.

- Promotion du compostage individuel

Date	Contenu	Cibles
Printemps 2021	Vente de 30 composteurs 420L et 20 composteurs 1050L + bioseaux à un prix réduit.	Grand public
Printemps 2021	Opération broyat et mise à disposition de compost.	Grand public



- Compostage au sein des collèges et lycées

Date	Contenu	Cibles
2021	3 établissements assurent un tri à la source des biodéchets provenant de leur restaurant scolaire. Plus d'1,9 tonnes de déchets compostés pour le collège de Marly et le lycée horticole.	Elèves, agents de restauration, équipes pédagogiques.



- Promotion du jardin au naturel

Date	Contenu	Cibles
2021	Distribution de 40 dispositifs d'accueils pour la faune des jardins : passage hérissons, gîtes chauve-souris, nichoirs et mangeoires oiseaux.	Grand public



Augmenter la durée de vie des produits

- Promotion du réemploi

Date	Contenu	Cibles
2021	Création d'une exposition sur la promotion du réemploi. Collectes d'objets en déchetterie pour la Recyclerie du Pays Noyonnais.	Grand public



Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable

- Diffusion et promotion des dispositifs nationaux

Date	Contenu	Cibles
2021	Distribution de 300 Stop Pub par les éco-délégués du lycée A. Rimbaud.	Habitants



Animer et assurer la gouvernance du programme

Date	Contenu	Cibles
2021	Création d'une plaquette de présentation du programme de prévention. Organisation d'un comité de pilotage du programme rassemblant une vingtaine de partenaires. Création de nouveaux partenariats.	Partenaires



-  CHIFFRES CLÉS
-  SERVICE ENVIRONNEMENT
-  LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DMA
-  PARC DE CONTENANTS
-  COLLECTE DES DÉCHETS EN PORTE À PORTE
-  DÉCHETTERIES
-  INDICATEURS TECHNIQUES
-  INDICATEURS FINANCIERS
-  PREVENTION
-  COMMUNICATION
-  BILAN ET PERSPECTIVES

Les supports de communication 2021

Le site internet

Les actualités ainsi que les informations essentielles sur le service sont disponibles sur le site www.deuxvallees.fr. Il permet également de télécharger des documents utiles comme le calendrier de collecte, le guide du tri...

Les supports indispensables pour la sensibilisation à la prévention

Description	Cibles	Objectifs	Période de distribution
Affiches, flyers, roll-up...	L'ensemble des habitants du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur des actions faciles à mettre en œuvre - Faire adhérer les habitants à la démarche 	Toute l'année

La réglette et les guides de tri

Description	Cibles	Objectifs	Période de distribution
La réglette ainsi que les guides de tri sont des outils de communication ludiques et simples. Ils indiquent les consignes de tri des déchets ménagers les plus courants. Ils informent également sur les bonnes pratiques à adopter afin de réduire ses déchets.	L'ensemble des habitants du territoire	Diminuer les erreurs de tri	1 exemplaire est distribué à chaque nouveau foyer



CHIFFRES CLÉS



SERVICE ENVIRONNEMENT



SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DMA



PARC DE CONTENANTS



COLLECTÉ DES DÉCHETS EN PORTE À PORTE



DÉCHETTERIES



INDICATEURS TECHNIQUES



INDICATEURS FINANCIERS



PRÉVENTION



COMMUNICATION



BILAN ET PERSPECTIVES



Les faits marquants en 2021

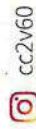
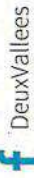
- ✓ La mise en place de la collecte des encombrants sur rendez-vous ;
- ✓ La réalisation d'un kit « communication » pour les nouveaux habitants (*guides sur la réduction et le tri des déchets*) ;
- ✓ La création de nouveaux partenariats dans le cadre du Programme local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Les perspectives 2022

- ✓ L'étude de solutions de tri à la source des biodéchets ;
- ✓ Le renouvellement de cinq marchés publics :
 - Collecte et transport des déchets ménagers et assimilés ;
 - Location de bennes, enlèvement et transport des déchets collectés en déchetteries ;
 - Valorisation de la terre et des gravats ;
 - Enlèvement, traitement et valorisation des déchets diffus spécifiques ;
 - Mise à disposition, gardiennage, accueil des usagers et exploitation de la déchetterie de Thourrotte.

Communauté de Communes des Deux Vallées
9, rue du Maréchal Juin
60150 Thourrotte

Tél : 03 44 96 31 00
environnement@cc2v.fr

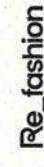


Lexique

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AV : Apport Volontaire
CC2V : Communauté de Communes des Deux Vallées
DDS : Déchets Diffus Spécifiques
DEA : Déchets d'Éléments d'Aménagement
DEEE : Déchets d'Équipements Électroniques et Électroniques
DMA : Déchets Ménagers et Assimilés
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
FACTVA : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
GES : Gaz à Effet de Serre
ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
PAP : Porte À Porte
PAV : Point d'Apport Volontaire
PCET : Plan Climat Énergie Territorial
PEHD : Polyéthylène Haute Densité
PET : Polyéthylène Téréphthalate
PLP : Programme Local de Prévention
SPPGDMA : Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés
TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes
TLC : Textiles, Linge, Chaussures

Partenaires



Communauté de Communes

AXE 3

La CC2V, Territoire

EQUILIBRÉ
& DURABLE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022

DATE DE CONVOCATION
03 Octobre 2022

L'an Deux Mille vingt-deux, le dix octobre à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire - 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-préfecture
(Voie électronique) le 11
octobre 2022
Publication le 11 octobre 2022
Le Président,



ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, BONNARD, TASSIN, PASTOT, Mmes DRELA, PIHAN GAUMET, VANDENBROM, FRETE, BALITOUT, FONTAINE, DACQUIN, MM RICARD, BEURDELEY, SERVAIS, BOURDON, PIAR, BONNETON, POTET, LEFEVRE, DROUET, DERE, Monsieur JOLY était représenté par Madame MARTIN, Mmes BACONNAIS, VANPEVENAGE.

NOMBRE DE DELEGUES

* EN EXERCICE : 32

* PRESENTS : 25

* VOTANTS : 30

ETAIENT REPRESENTES Monsieur LETOFFE qui avait donné pouvoir à Madame FRETE, Monsieur DAMIEN qui avait donné pouvoir à Madame DACQUIN, Monsieur CUELLE qui avait donné pouvoir à Monsieur DROUET, Madame GRANDJEAN qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR, Madame DAUMAS avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO.

ABSENTS : Monsieur IBRAN, Madame MONTFORT.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ;

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme MARTIN Carole.

Objet :

**Rapport d'activités
2021 sur le prix et la
qualité du service
public de
l'assainissement
collectif**

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Accusé de réception en préfecture 060-246000772-20221010-10oct2022_10-DE Reçu le 11/10/2022

Communauté de Communes des Deux Vallées**Séance du Conseil Communautaire du 10 octobre 2022**

OBJET : Rapport d'activités 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif

2022-10-10

Monsieur le Président expose que, conformément à l'article L2224-5 et R 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la collectivité en charge du service Environnement doit dresser un rapport annuel sur le fonctionnement du SPANC.

Pour l'année 2021, quatrième année de fonctionnement du SPANC de la CC2V, les principaux éléments à retenir sont :

- 2 contrôles de vente ;
- 5 contrôles de bon fonctionnement ;

Perspectives 2022 :

- Réaliser le dernier contrôle de bon fonctionnement ;
- Entamer le contrôle des installations classées non conformes lors des premiers contrôles en 2017 (périodicité 4 ans révolus).

Il est demandé aux conseillers communautaires d'approuver le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

Le Conseil Communautaire,
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

ADOpte le rapport annuel 2021 sur le SPANC.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,

Le Président,



P. CARVALHO.

Communauté de Communes des Deux Vallées

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif (RPQS-ANC)

Exercice 2021

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr



Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	1
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	1
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE	1
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE.....	1
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	2
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE.....	2
2.1. MODALITES DE TARIFICATION	2
2.2. DELIBERATIONS FIXANT LES TARIFS	2
2.3. RECETTES 2020 (EN €)	3
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	3
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	3
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	3
4.1. MONTANTS FINANCIERS (EN €).....	3
4.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX (EN €).....	3



1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal par la Communauté de Communes des Deux Vallées (CC2V) depuis le 1^{er} janvier 2017.

L'EPCI-FP, compte 16 communes membres pour une population de 22 876 habitants (INSEE 2013). La CC2V regroupe les communes de Bailly, Cambronne-lès-Ribécourt, Chiry-Ourscamp, Chevincourt, Longueil-Annel, Machemont, Marest-sur-Matz, Mélicocq, Montmacq, Pimprez, Le Plessis-Brion, Rébécourt-Dreslincourt, Saint-Léger-aux-Bois, Thourotte, Tracy-le-Val et Vandélicourt .

➤ Compétences liées au service :

La CC2V assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées, et le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien de l'ensemble des installations.

Ces missions sont obligatoires (article L.2224-8 du CGCT). Le diagnostic doit avoir lieu au plus tard le 31 décembre 2012 puis selon une périodicité qui ne peut excéder 10 ans.

Les 16 communes de l'EPCI possèdent un zonage, avec ou sans carte, et des dates de réalisation différentes. Certains zonages n'ont pas été validés par enquête publique.

Il n'y a pas de zonage d'assainissement global sur l'ensemble des communes, cependant l'inventaire des installations est exhaustif sur chaque commune.

Le règlement de service du SPANC en vigueur a été validé en préfecture le 16/12/2021. Le précédent avait été validé le 13/12/2017.

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie par la Communauté de Communes. Il fait l'objet d'une convention de mise à disposition du service avec la Communauté de Communes du Pays des Sources (CCPS), à travers l'intervention du technicien en charge des contrôles un jour par semaine.

1.3. Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 256 habitants (107 habitations avec une moyenne de 2.44 habitants sur le territoire de l'EPCI). La commune de Vandélicourt compte 116 habitations soit 283 habitants (toujours selon les mêmes hypothèses) qui sont en cours d'étude pour la mise en place de l'assainissement collectif, le syndicat d'assainissement ayant eu l'accord de subvention de la part de l'Agence de l'Eau.

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	<input type="checkbox"/>
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	<input type="checkbox"/>
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	<input type="checkbox"/>
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	<input type="checkbox"/>
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	<input type="checkbox"/>

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service est de 40.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif est destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations). Cette part est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés.

Les tarifs applicables au 31/12/2021 sont les suivants :

- pour les compétences obligatoires
 - tarif du contrôle des installations neuves : 98€ TTC
 - tarif du contrôle des installations existantes : 98€ TTC
 - tarifs des autres prestations aux abonnés (contrôle de conception et contrôle de réalisation des travaux) : 98€ TTC

2.2. Délibérations fixant les tarifs

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice 2018 sont les suivantes :

- Délibération du 27/03/2017 effective à compter du 29/03/2017 fixant l'ensemble des tarifs des prestations aux usagers du service.

2.3. Recettes 2021 (en €)

	collectivité	Déléataire (le cas échéant)
Facturation du service obligatoire	0€ HT	
Facturation du service facultatif		
Autres prestations auprès des abonnés		
Contribution exceptionnelle du budget général		
Autre :		

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Il n'est pas possible de calculer cet indicateur sachant que toutes les installations n'ont pas encore été contrôlées au moins une fois. Un seul contrôle manque en 2021

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers (en €)

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2021 est de 0 €.

4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux (en €)

Projets à l'étude	Montants prévisionnels
Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	

Accusé de réception en
préfecture
060-246000772-202210
10-10oct2022_10-DE
Reçu le 11/10/2022




REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022

DATE DE CONVOCATION
03 Octobre 2022

L'an Deux Mille vingt-deux, le dix octobre à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-préfecture
(Voie électronique) le 15
octobre 2022
Publication le 15 octobre 2022
Le Président,



ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, BONNARD, TASSIN, PASTOT, Mmes DRELA, PIHAN GAUMET, VANDENBROM, FRETE, BALITOUT, FONTAINE, DACQUIN, MM RICARD, BEURDELEY, SERVAIS, BOURDON, PIAR, BONNETON, POTET, LEFEVRE, DROUET, DERE, Monsieur JOLY était représenté par Madame MARTIN, Mmes BACONNAIS, VANPEVENAGE.

NOMBRE DE DELEGUES

- * EN EXERCICE : 32
- * PRESENTS : 25
- * VOTANTS : 30

ETAIENT REPRESENTES Monsieur LETOFFE qui avait donné pouvoir à Madame FRETE, Monsieur DAMIEN qui avait donné pouvoir à Madame DACQUIN, Monsieur CUELLE qui avait donné pouvoir à Monsieur DROUET, Madame GRANDJEAN qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR, Madame DAUMAS avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO.

ABSENTS : Monsieur IBRAN, Madame MONTFORT.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEOEUF, Rédacteur Principal ;

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme MARTIN Carole.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Objet :

Demande de subvention auprès de l'ADEME pour la réalisation d'une étude préalable à l'instauration d'un dispositif de tri à la source des déchets

Accusé de réception en préfecture 060-246000772-20221010-10oct2022_11-DE Reçu le 13/10/2022

Communauté de Communes des Deux Vallées**Séance du Conseil Communautaire du 10 octobre 2022**

OBJET : Demande de subvention auprès de l'ADEME pour la réalisation d'une étude préalable à l'instauration d'un dispositif de tri à la source des déchets

2022-10-11

Monsieur le Président expose :

Les dernières caractérisations effectuées sur les ordures ménagères du territoire montrent que plus d'un tiers des déchets présents dans le bac gris sont des biodéchets (déchets alimentaires et déchets de jardins), qui peuvent être transformés en engrais agricole via le compostage ou la méthanisation ou produire de l'énergie renouvelable.

Afin de valoriser davantage ces déchets, de respecter l'obligation réglementaire du tri à la source des biodéchets au 01/01/2024 et d'atténuer les augmentations annuelles de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes sur le stockage des ordures ménagères, il est nécessaire de réaliser une étude préalable à l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets.

Cette étude doit permettre d'évaluer l'opportunité et les conséquences d'un tel projet d'un point de vue technique, économique et organisationnel. L'étude prendra en compte les spécificités et contraintes locales pour proposer des solutions adaptées à chaque zone d'habitat et à chaque typologie d'usagers.

Elle se décompose en trois phases :

- Une phase de diagnostic – état des lieux ;
- Une phase d'étude des scénarios possibles ;
- Une phase d'approfondissement du scénario retenu et d'un plan d'actions.

L'ADEME propose d'accompagner la collectivité dans ce projet notamment financièrement grâce à une subvention pouvant atteindre 70 % du montant de l'étude.

Le montant de cette étude est estimé à 48 000€ TTC (montant qui sera confirmé suite à la sélection du prestataire).

Il est demandé :

- de solliciter une subvention auprès de l'ADEME pour la réalisation d'une étude préalable à l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets à hauteur de 70% du montant TTC de l'étude.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer cette demande d'aide ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Le Conseil Communautaire,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

SOLLICITE une subvention auprès de l'ADEME pour la réalisation d'une étude préalable à l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets à hauteur de 70% du montant TTC de l'étude.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,

Le Président,



P. CARVALHO.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022

DATE DE CONVOCATION
03 Octobre 2022

L'an Deux Mille vingt-deux, le dix octobre à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire - 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-préfecture
(Voie électronique) le 15
octobre 2022
Publication le 15 octobre 2022
Le Président,



NOMBRE DE DELEGUES

- * EN EXERCICE : 32
- * PRESENTS : 25
- * VOTANTS : 30

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, BONNARD, TASSIN, PASTOT, Mmes DRELA, PIHAN GAUMET, VANDENBROM, FRETE, BALITOUT, FONTAINE, DACQUIN, MM RICARD, BEURDELEY, SERVAIS, BOURDON, PIAR, BONNETON, POTET, LEFEVRE, DROUET, DERE, Monsieur JOLY était représenté par Madame MARTIN, Mmes BACONNAIS, VANPEVENAGE.

ETAIENT REPRESENTES Monsieur LETOFFE qui avait donné pouvoir à Madame FRETE, Monsieur DAMIEN qui avait donné pouvoir à Madame DACQUIN, Monsieur CUELLE qui avait donné pouvoir à Monsieur DROUET, Madame GRANDJEAN qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR, Madame DAUMAS avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO.

ABSENTS : Monsieur IBRAN, Madame MONTFORT.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ;

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme MARTIN Carole.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Objet :

**Demande de
subvention auprès de la
Région Hauts de
France pour le
dispositif ARBR**

Accusé de réception en préfecture 060-246000772-20221010-10oct2022_12-DE Reçu le 13/10/2022

Communauté de Communes des Deux Vallées
Séance du Conseil Communautaire du 10 octobre 2022

OBJET : Demande de subvention auprès de la Région Hauts de France pour le dispositif ARBR

2022-10-12

Monsieur le Président explique que dans le cadre de son plan d'actions Biodiversité, la CC2V va installer un verger de variétés anciennes sur une parcelle de la desserte industrielle de Ribécourt-Dreslincourt dont elle est propriétaire. Le projet est éligible à la subvention de la région Hauts-de-France à travers son dispositif ARBR (anciennement 1 million d'arbres en Hauts-de-France).

Le projet comprend la plantation d'un verger de 30 arbres fruitiers ainsi que les haies mitoyennes pour un montant estimé de 3 100€ TTC soit environ 2 800€ HT. Ce dernier comprend également les tuteurs ainsi que les protections jeunes plants. Il est donc proposé de solliciter une subvention auprès de la Région Hauts de France à hauteur de 90% du montant HT du projet global soit 2 520€.

Il est demandé aux conseillers communautaires :

- de solliciter une subvention auprès de la Région Hauts de France, dans le cadre du dispositif ARBR, pour la réalisation d'un verger de variétés anciennes à hauteur de 90% du montant HT de l'investissement.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer cette demande d'aide ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Le Conseil Communautaire,
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

SOLLICITE une subvention auprès de la Région Hauts de France, dans le cadre du dispositif ARBR, pour la réalisation d'un verger de variétés anciennes à hauteur de 90% du montant HT de l'investissement.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre tout acte nécessaire à la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,

Le Président,



P. CARVALHO.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022

DATE DE CONVOCATION
03 Octobre 2022Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-préfecture
(Voie électronique) le 11
octobre 2022Publication le 11 octobre 2022
Le Président,

NOMBRE DE DELEGUES

* EN EXERCICE : 32

* PRESENTS : 25

* VOTANTS : 30

L'an Deux Mille vingt-deux, le dix octobre à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire - 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, BONNARD, TASSIN, PASTOT, Mmes DRELA, PIHAN GAUMET, VANDENBROM, FRETE, BALITOUT, FONTAINE, DACQUIN, MM RICARD, BEURDELEY, SERVAIS, BOURDON, PIAR, BONNETON, POTET, LEFEVRE, DROUET, DERE, Monsieur JOLY était représenté par Madame MARTIN, Mmes BACONNAIS, VANPEVENAGE.

ETAIENT REPRESENTES Monsieur LETOFFE qui avait donné pouvoir à Madame FRETE, Monsieur DAMIEN qui avait donné pouvoir à Madame DACQUIN, Monsieur CUELLE qui avait donné pouvoir à Monsieur DROUET, Madame GRANDJEAN qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR, Madame DAUMAS avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO.

ABSENTS : Monsieur IBRAN, Madame MONTFORT.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ;

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme MARTIN Carole.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Objet :

Demande de subvention auprès du FPRNM pour la visite technique approfondie de la vanne de crue de Thourotte

Accusé de réception en préfecture 060-246000772-20221010-10oct2022_13-DE Reçu le 11/10/2022

Communauté de Communes des Deux Vallées**Séance du Conseil Communautaire du 10 octobre 2022**

OBJET : Demande de subvention auprès du Fonds de Prévention de Risque Naturels Majeurs pour la visite technique approfondie de la vanne de crue de Thourotte

2022-10-13

Monsieur le Président explique que dans le cadre de l'étude de danger du système d'endiguement constitué de la vanne de crue de Thourotte et du Canal Latéral à l'Oise, il est nécessaire de réaliser une inspection de l'ouvrage de pompage.

Les services de l'état, à travers le Programme d'Action de Protection contre les Inondations (PAPI) dont la CC2V est signataire peuvent subventionner les études complémentaires pour la définition des systèmes d'endiguement.

Le montant de cette étude est estimé entre 3 000€ et 4 000€ TTC.

Il est donc proposé de solliciter une subvention auprès de l'Etat à hauteur de 50% du montant TTC de l'étude soit au maximum 2 000€.

Il est demandé aux conseillers communautaires :

- de solliciter une subvention auprès de l'Etat, dans le cadre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, pour la réalisation de la Visite Technique Approfondie de la vanne de crue de Thourotte à hauteur de 50% du montant TTC de l'étude.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer cette demande d'aide ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Le Conseil Communautaire,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat, dans le cadre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, pour la réalisation de la Visite Technique Approfondie de la vanne de crue de Thourotte à hauteur de 50% du montant TTC de l'étude.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre tout acte nécessaire à la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,

Le Président,



P. CARVALHO.